

Recyclage des batteries lithium-ion en Europe : avec seulement 6,4% de part de marché, la France est en retard selon le cabinet Roland Berger

Alors que le règlement sur le remplacement et le recyclage des batteries est adopté aujourd'hui (mercredi 12 juillet) par le Conseil Européen, une analyse du cabinet Roland Berger révèle que la France présente un retard significatif dans la structuration et la performance de sa filière de recyclage.

Si l'Europe est en mesure d'assurer le recyclage d'environ 500 kilotonnes de batteries lithium-ion, l'Allemagne, la Belgique et la Suède préemptent largement ce marché en assurant environ 60% du traitement des matériaux.

Avec seulement 6 sites de recyclage opérationnels sur son territoire, la France cumule un retard conséquent en ne représentant que 6,4% de la filière recyclage européenne.

Ce constat soulève de nombreuses questions :

- Une économie circulaire est-elle envisageable dans le secteur automobile ?
- Comment créer et structurer efficacement une filière de recyclage ?
- Quels sont les projets majeurs en cours de déploiement en Europe ?
- D'autres sites de recyclage sont-ils prévus en France ? Quels acteurs se positionnent sur ce segment ?
- Dans quelle mesure le règlement européen adopté aujourd'hui va-t-il impacter le secteur automobile ?